



APPAREILS EMBARQUÉS CONTINENTAL

MODE D'EMPLOI COMPLÉMENTAIRE



Avant le premier trajet :
paramétrer la masse maximale
techniquement admissible !

Pour votre sécurité

Dispositions légales

Attention : en Allemagne, tout utilisateur qui s'acquitte du péage de manière non conforme, que ce soit intentionnellement ou par négligence, commet une infraction passible d'une amende pouvant atteindre 20 000 euros [article 10, alinéa 2, de la loi relative au péage sur le réseau routier et autoroutier fédéral (BFStrMG)].

- » Le paramétrage de la catégorie de poids et du nombre d'essieux du véhicule constitue une obligation légale avant tout trajet, que le conducteur/la conductrice doit remplir avant d'emprunter des routes soumises au péage situées en Allemagne.
- » En cas de dysfonctionnement de l'appareil embarqué en Allemagne, vous êtes légalement tenu(e) d'enregistrer manuellement l'itinéraire soumis au péage à l'aide de l'application Toll Collect ou de l'enregistrement en ligne.

Remarques relatives à l'utilisation de l'appareil embarqué

Veillez vous familiariser avec les fonctions de votre appareil embarqué avant de démarrer votre premier trajet. Toute manipulation est strictement interdite pendant la conduite.

- » L'appareil embarqué Continental a été installé et scellé dans votre véhicule par un partenaire de service agréé par Toll Collect.
- » Veuillez ne procéder à aucune intervention au niveau de l'appareil embarqué ou des connexions.
- » Ne modifiez pas la position de montage de l'appareil embarqué.
- » Ne manipulez pas les touches de l'appareil embarqué à l'aide d'objets pointus ou présentant des arêtes acérées, ce qui pourrait provoquer des dommages.
- » Nettoyez l'appareil embarqué avec un chiffon légèrement humide. Les produits de nettoyage abrasifs ou les solvants tels que le diluant ou l'essence entraîneront des dommages.
- » Pour garantir le bon fonctionnement de l'appareil embarqué, veillez à ce qu'aucun objet ne se trouve entre le pare-brise et l'appareil embarqué Continental « Windshield » ou le module DSRC.
- » Si le véhicule comporte plusieurs appareils embarqués sur lesquels le service Allemagne est activé, veillez toujours à ce qu'un seul appareil embarqué à la fois perçoive le péage.

Responsable du contenu : Toll Collect GmbH, Linkstr. 4, 10785 Berlin | www.toll-collect.de

En utilisant l'appareil embarqué, vous acceptez les conditions générales de vente (CGV) de Toll Collect GmbH.

Les CGV sont consultables sur le site internet www.toll-collect.de/go/agb.

© 2024 Toll Collect GmbH. Tous droits réservés.

Version 4.5.1 Continental - 06/2024

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

Cette nouvelle version 4.5.1 du mode d'emploi pour les appareils embarqués Continental comprend les modifications apportées à la version 4.4 du logiciel des appareils embarqués. Dans tous les autres domaines, le mode d'emploi V4.4 pour les appareils embarqués Continental reste valable.

L'appareil pour montage en surface et l'appareil pour emplacement DIN sont utilisés de manière identique. Le fonctionnement reste inchangé.

Les modifications comprennent une extension du menu Info et l'adaptation de la notion de masse maximale techniquement admissible du véhicule. Celles-ci sont décrites dans les chapitres suivants.

Veillez lire attentivement ces modifications.

Bonne route !

Votre équipe Toll Collect

Contenu

Masse maximale techniquement admissible	4
Menu Info	5

Masse maximale techniquement admissible

Tous les véhicules et véhicules articulés (= véhicule et remorque) dont la masse maximale techniquement admissible (rubrique F.1 du certificat d'immatriculation) est supérieure ou égale à 3,51 tonnes sont soumis au péage. Il convient de vérifier avant chaque trajet si la catégorie de poids correcte est réglée et également, pour les véhicules de plus de 18 tonnes, si le nombre d'essieux correct est réglé. La masse maximale techniquement admissible indiquée lors de l'inscription du véhicule est enregistrée de manière permanente dans l'appareil embarqué. Cette masse maximale techniquement admissible est appelée ci-après « poids enregistré ».

Pour les véhicules avec remorque, la masse maximale techniquement admissible est calculée à partir de la somme de la masse maximale techniquement admissible du véhicule et de la remorque. Le poids enregistré peut être déclaré comme étant la plus petite masse maximale techniquement admissible. À partir de 4,5 tonnes, il est possible de déclarer par paliers de sélection de 1,5 tonne. Lors de la déclaration, choisissez un poids qui se situe dans la bonne catégorie de poids, au plus près de la masse maximale techniquement admissible de votre véhicule, remorque comprise. Si le poids total dépasse 18 tonnes, tous les essieux du véhicule et de la remorque doivent être indiqués.

Catégories de poids	Déclaration de poids	Déclaration d'essieux
de 3,51t à 7,49t	« 3,7t »-« 4,5t »-« 6t » * (affichage à l'écran : « 3,51t... 7,49t »)	***
de 7,5t à 11,99t	« 7,5t »-« 9t »-« 10,5t » (affichage à l'écran : « 7,5t... 11,99t »)	***
de 12t à 18t	« 12t »-« 13,5t »-« 15t »-« 16,5t »-« 18t » (affichage à l'écran : « 12t... 18t »)	***
supérieur à 18t	« >18t » ** (affichage à l'écran : « >18t »)	Indication des essieux obligatoire : jusqu'à 3 essieux 4 essieux à partir de 5 essieux

* Si le poids enregistré est compris entre 3,51 et 7,49 tonnes, l'appareil embarqué affiche au démarrage le poids enregistré (comme exemple dans le tableau « 3,7t »). Cette valeur peut être modifiée par « 4,5t », « 6t » ou une masse maximale techniquement admissible plus élevée. S'il faut réduire la masse maximale techniquement admissible déclarée, par exemple en partant de « 4,5t », il est possible de sélectionner à nouveau « 3,7t » comme valeur minimale.

** Au-delà de 18 tonnes, aucune autre déclaration de poids n'est possible.

*** L'indication du nombre d'essieux n'a aucune incidence sur le montant des péages.

Menu Info



Le menu « **INFO** » contient des données relatives à votre véhicule qui sont enregistrées dans l'appareil embarqué ainsi que des informations sur des messages d'erreur existants.

La nouveauté du menu « **INFO** » est la classe de CO₂ que vous avez indiquée à Toll Collect pour votre véhicule. Vous pouvez consulter les informations dans le menu Info.

- NUMÉRO D'IMMAT.
DE: B TC 123
- CATÉG. POLLUANTE
4
- MOTEUR
TYPE CARB/ENER 4
- MOTEUR
CATÉGORIE CO2 1
- CODE DÉSINSTALL.
454100
- S/N:
0602170308
- S/N:
1066490000454100
- AFFICHAGE D'ERR.
14:28 21.09.2022
- AFFICHAGE D'ERR.
PERTURBÉ M1
- AFFICHAGE D'ERR.
18:46 02.05.2022
- AFFICHAGE D'ERR.
PERTURBÉ G2

Affichage du numéro d'immatriculation.

Affichage de la catégorie de pollution Euro du véhicule.

Affichage du type d'entraînement du véhicule.

Affichage de la catégorie d'émission de CO₂ du véhicule.

Code d'affichage relatif au processus de désinstallation.

Affichages du numéro de série de l'appareil embarqué, parties 1 et 2.

Affichages de la dernière et de l'avant-dernière erreurs de l'appareil embarqué avec la date, l'heure et les informations de diagnostic.



